

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 avril 2008
(convocation du 18 avril 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Avril Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. BOST Christine à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
Mme. COLLET Brigitte à M. DUPOUY Alain

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean Paul
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. MILLET Thierry à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Construction de branchements particuliers sur canalisations
d'assainissement existantes - Marché n°05029 U - A venant n°1 - Décision -
Autorisations**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a attribué le marché n° 05029U (notifié le 29 mars 2005), relatif à la construction de branchements particuliers sur canalisations d'assainissement existantes, au groupement SOBEO / CANASOUT / CHANTIERS D'AQUITAINE / GTM / SOC / SOGEA.

Ce marché est soumis à révision de prix selon une formule de calcul basée, notamment, sur l'indice MAT (index pour matériel de travaux publics) dans la formule de révision ci-dessous :

$$P = P_0 (0,15 + 0,85 (A + B + C + D))$$

où

$$A = 0,40 \frac{(AQU_n)}{AQU_0} \quad B = 0,40 \frac{(MAT_n)}{MAT_0} \quad C = 0,40 \frac{(GRA_n)}{GRA_0} \quad D = 0,40 \frac{(TP09_n)}{TP09_0}$$

Avec :

AQU	Index pour salaires régionaux du BTP,
MAT	Index pour matériel de travaux publics,
GRA	Index pour construction et viabilité,
TP09	Index pour travaux d'enrobés avec fourniture (fabrication et mise en œuvre de bitume et granulats).

Nota : Pour la lecture des index à l'indice « 0 », on retient la valeur précédant de 4 mois la date limite de remise des offres. Pour la lecture des index à l'indice « n », on retient la valeur précédant de 4 mois la date de réalisation des travaux. Les révisions définitives des prix sont calculées semestriellement.

Cependant, il s'avère que, dans le cadre des mesures de simplifications administratives, EDF, organisme chargé du calcul, a décidé de cesser définitivement le calcul et la publication de l'indice MAT. La dernière valeur calculée et publiée pour l'indice MAT est celle de septembre 2007.

Dans ce contexte, les utilisateurs sont amenés à remplacer cet indice par une autre référence représentative des coûts de la prestation, dans les formules de révision de prix de leurs contrats. Cela entraîne le remplacement de l'indice MAT jusque là en vigueur et utilisé pour les révisions du marché en cours.

Dans le but de remplacer l'indice défaillant, le Maître d'œuvre a proposé sa substitution dans la formule de révision des prix par l'indice IM (matériel de chantier) proposé par la Fédération Nationale des Travaux Publics, affecté d'un coefficient permettant de respecter une cohérence avec l'ancienne formule de calcul.

Dernière valeur connue de l'indice MAT (septembre 2007) = 366,4

Valeur de l'indice IM en septembre 2007 = 1,6582

Soit un coefficient de raccordement de $366,4 / 1,6582 = 220,9624894$

Cette proposition a été agréée par le groupement titulaire et les conducteurs d'opération.

Ainsi, la nouvelle formule de révision des prix du marché 05029U devient :

$$P = P_0 (0,15 + 0,85 (A + B + C + D))$$

où

$$A = 0,40 \frac{(AQU_n)}{AQU_0} \quad B = 0,40 \frac{(IM_n)}{IM_0} \quad C = 0,40 \frac{(GRA_n)}{GRA_0} \quad D = 0,40 \frac{(TP09_n)}{TP09_0}$$

Avec :

AQU	Index pour salaires régionaux du BTP ;
IM	Index pour matériel de chantier affecté du coefficient 220,9624894 ;
GRA	Index pour construction et viabilité ;
TP09	Index pour travaux d'enrobés avec fourniture (fabrication et mise en œuvre de bitume et granulats).

Il convient d'entériner contractuellement ce changement d'indice de révision des prix au moyen d'un avenant au marché, en utilisant un coefficient de raccordement donné par le Maître d'œuvre.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- adopter la formule de calcul de révision de prix au regard de la modification de l'indice de référence.
- approuver et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°05029U (sans incidence financière) ci-annexé, qui entérine ce changement d'indices dans la formule de calcul de révision de prix,
- autoriser à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 avril 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 MAI 2008**

PUBLIÉ LE : 21 MAI 2008

M. VINCENT FELTESSE